

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 2-3 mai 2024

**UNE APPROCHE DE HAUT NIVEAU EN VUE DE RENFORCER ET DE
MIEUX INTÉGRER LES TRAVAUX DE L'OCDE SUR LES
INFRASTRUCTURES**

JT03542081

1. La qualité des infrastructures est un moteur de la productivité, de la prospérité socioéconomique et d'une croissance vigoureuse, équilibrée et inclusive ainsi que du développement durable¹. Pourtant, mobiliser des investissements suffisants dans cet actif essentiel demeure un défi permanent.

2. Cette note présente une approche de haut niveau en vue de renforcer et de mieux intégrer les travaux de l'OCDE sur les infrastructures dans des domaines tels que la collecte et l'analyse de données, l'identification des bonnes pratiques et les conseils stratégiques. Elle expose également les fondements d'une approche plus ambitieuse des travaux de l'OCDE sur les infrastructures lors d'une deuxième phase ultérieure.

Il est urgent de réduire le déficit d'investissement dans les infrastructures à l'échelle mondiale conformément aux objectifs fixés au niveau mondial

3. L'écart entre les niveaux actuels d'investissements dans les infrastructures et le niveau nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) devrait s'accroître pour atteindre un total cumulé de 18 000 milliards USD d'ici 2040². Pour l'Afrique, le déficit d'investissement dans les infrastructures pour atteindre les ODD est estimé à 170 milliards USD par an, en partie sous l'effet de la demande croissante d'infrastructures résultant de l'urbanisation rapide. Ce chiffre représente 6 % à 7 % du PIB du continent³. Pour l'Amérique latine, le déficit est estimé à 270 milliards USD par an environ, ce qui correspond approximativement à 3 % du PIB de la région⁴.

4. Le déficit d'investissement a de profondes répercussions sur la réalisation des ODD, au vu de son importance pour la croissance, le développement, le bien-être, la qualité de vie et tous les aspects de l'activité économique et sociale. Du point de vue du développement, le creusement du déficit d'investissement dans les infrastructures est particulièrement préoccupant. On constate par exemple qu'au total 80 % des projets d'infrastructure en Afrique n'avancent pas au-delà de l'étape de la planification⁵, et des difficultés de mise en œuvre surviennent à tous les stades du cycle de développement des projets⁶. Cela souligne la nécessité d'une collaboration et d'un engagement renforcés en matière d'investissement dans les infrastructures avec les pays émergents et en développement, notamment par le biais d'initiatives de l'OCDE telles que la Plateforme virtuelle CUA-OCDE d'investissement pour l'Afrique, ainsi que par le biais du Comité de mise en œuvre du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) accueilli au sein de l'OCDE.

¹ Dans l'ensemble de ce document, le terme « infrastructure » désigne les différentes composantes de l'infrastructure économique et sociale décrites dans : OCDE (2021), *Defining Infrastructure*, pp. 11-13, SDD/CSSP/WPNA(2021)1/REV1.

² Global Infrastructure Hub & Oxford Economics (2017), *Global Infrastructure Outlook. Infrastructure investment needs, 50 countries, 7 sectors to 2040*, <https://outlook.gihub.org/>.

³ OCDE/ACET (2020), *Quality Infrastructure in 21st Century Africa: Prioritising, Accelerating and Scaling Up in the Context of PIDA (2021-30)*). Des initiatives d'intégration régionale menées en Afrique, telles que les communautés économiques régionales (CER) et la zone de libre-échange continentale africaine, pourraient aussi jouer un rôle important pour soutenir la demande d'infrastructures sur le continent.

⁴ BID (2021) *The Infrastructure Gap in Latin America and the Caribbean: Investment Needed Through 2030 to Meet the Sustainable Development Goals*.

⁵ OCDE/ACET (2020), *Quality Infrastructure in 21st Century Africa: Prioritising, Accelerating and Scaling Up in the Context of PIDA* <https://www.oecd.org/dev/Africa-Quality-infrastructure-21st-century.pdf> (2021-30).

⁶ FMI (2020), *Well spent: How strong infrastructure governance can end waste in public investment*.

5. Des investissements dans les infrastructures durables sont nécessaires à la fois dans les pays Membres et dans les pays non membres de l'OCDE. Ils constituent une condition essentielle pour une transition équitable et inclusive vers la neutralité carbone, tout en renforçant la résilience aux incidences du changement climatique qui se manifestent déjà, et en remédiant à la perte de la biodiversité et à la pollution. Sachant qu'aux différents stades de leur cycle de vie, les infrastructures représentent 79 % du total des émissions de gaz à effet de serre (GES)⁷, il convient d'opérer une transition, une modernisation et une adaptation sans précédent des systèmes d'infrastructures. Cette transformation pourrait contribuer à améliorer la qualité des investissements futurs dans les infrastructures, en limitant les bouleversements et les coûts sociaux et économiques qu'ils induisent, au regard de la variabilité climatique et des événements climatiques extrêmes, tout en réduisant l'impact du développement des infrastructures sur l'érosion de la biodiversité. Les administrations infranationales auront un rôle essentiel à jouer dans la gestion de ces transitions car elles sont à l'origine de 60 % de l'investissement public dans les infrastructures dans les pays membres du G20 et gèrent de nombreux actifs d'infrastructures à l'échelle locale⁸.

6. À l'heure où les budgets publics subissent des pressions croissantes, l'investissement public ne peut pas à lui seul combler le déficit d'investissement dans les infrastructures. Aussi, les responsables publics se tournent de plus en plus vers les investisseurs institutionnels pour contribuer à l'effort de financement. La marge de progression est considérable : l'OCDE a analysé un portefeuille d'investissements de 10 600 milliards USD détenus par de grands fonds de pension publics et privés en 2021, et a constaté que les investissements dans les infrastructures (sous la forme d'actions non cotées, d'actions et d'obligations cotées) représentaient seulement 211.8 milliards USD, soit 2 % du total des actifs sous gestion⁹. Pour leur part, les fonds de pension déclarent investir peu dans les pays émergents, et que la plupart des investissements institutionnels restent cantonnés aux marchés nationaux ou régionaux¹⁰. Pour remédier à cette situation, une dynamique s'exerce pour faire des infrastructures une catégorie d'actifs¹¹ et permettre à un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels d'entrer en scène.

7. En parallèle, il est de plus en plus admis que ce n'est pas seulement le montant des investissements dans les infrastructures qui compte, mais la qualité de ces investissements. L'Accord de Paris (2015) et les Principes d'Ise-Shima pour des investissements de qualité dans les infrastructures adoptés par le G7 (2016) reconnaissent la nécessité d'accroître l'efficacité économique des infrastructures tout au long de leur durée de vie tout en prenant en compte les considérations sociales et environnementales, y compris la nécessité de construire des infrastructures résilientes, compatibles avec un futur neutre en carbone. Ces priorités d'action sont également énoncées dans les [Principes du G20 pour des investissements de qualité dans les infrastructures](#) (Principes IQI), élaborés avec le soutien de l'OCDE en 2019, qui bénéficient d'une

⁷ Ces étapes comprennent les émissions induites par les matériaux de construction des infrastructures, tels que le ciment et l'acier ; l'énergie nécessaire au transport des matériaux et des travailleurs sur les chantiers (parfois depuis d'autres régions du monde) ; l'exploitation de l'infrastructure proprement dite et, enfin, l'utilisation des équipements nécessaires à son entretien et sa mise hors service. Voir Thacker S, Adshead D, Fantini C, Palmer R, Ghosal R, Adeoti T, Morgan G, Stratton-Short S. 2021. *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*. UNOPS, Copenhague, Danemark, https://content.unops.org/publications/Infrastructure-for-climate-action_FR.pdf

⁸ OCDE (2019), *OECD Regional Outlook 2019: Leveraging Megatrends for Cities and Rural Areas*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264312838-en>.

⁹ OCDE (2022), *Long-term investing of large pension funds and public pension reserve funds*, Éditions OCDE, Paris, pp. 5 et 29. <https://doi.org/10.1787/809eff56-en>.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Paragraphe 10 de la Déclaration des dirigeants du G20 réunis à Buenos Aires : Bâtir un consensus pour un développement juste et durable (2018) : g20.utoronto.ca/2018/2018-leaders-declaration.html

reconnaissance internationale. Les Principes IQI reflètent la nécessité d'intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans le développement et l'exploitation des infrastructures, y compris l'autonomisation économique des femmes, la conduite responsable des entreprises, la transparence budgétaire et financière - en ce qui concerne la dette au niveau du projet comme au niveau macroéconomique -, la viabilité des finances publiques, l'accroissement de l'efficacité économique au regard des coûts sur le cycle de vie et le renforcement de la résilience à l'égard des catastrophes naturelles et des autres risques, y compris d'origine humaine¹². De fait, un certain nombre d'initiatives et d'outils sont promus au niveau international afin d'encourager le développement d'infrastructures durables et de qualité (voir l'encadré 1).

Encadré 1. Exemples d'initiatives multilatérales et d'outils n'émanant pas de l'OCDE visant à promouvoir le développement d'infrastructures durables et de qualité mis en exergue par les Membres de l'OCDE*

- [Partenariat pour l'investissement dans les infrastructures mondiales \(G7\)](#)
- [Stratégie « Global Gateway »](#)
- [Mécanisme mondial de financement des infrastructures](#)
- [Banques multilatérales de développement – Plateforme de coopération dans les infrastructures](#)
- [Base de données sur les risques liés aux marchés émergents mondiaux](#)
- [Partenariat pour des infrastructures durables du PNUE](#)
- [Fast-Infra Sustainable Infrastructure Label](#)
- [Blue Dot Network**](#)
- [Label de qualité PIDA de l'Union africaine](#)
- [SOURCE](#)
- [Groupe du développement des infrastructures privées](#)
- [Modèle d'évaluation des risques budgétaires PPP \(PFRAM\)](#)
- [Système de gestion de la dette et d'analyse financière](#)

* L'Approche de Haut Niveau chercherait également à renforcer la collaboration avec ces initiatives par l'échange d'informations et la participation croisée afin de soutenir le partage de bonnes pratiques.

** Le Réseau Blue Dot cherche à tirer parti des normes et cadres internationaux existants, notamment celles mises en place par l'OCDE, applicables aux investissements dans des infrastructures de qualité, et à mettre en pratique les Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité au stade de projet, tout en s'assurant de la cohérence avec les autres normes et initiatives.

8. Les responsables de l'action publique ont de plus en plus conscience de l'importance des stratégies d'investissement durable et des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour garantir des investissements de qualité dans les infrastructures. Toutefois, des difficultés continuent de faire obstacle à une meilleure intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, notamment au moyen d'informations ESG plus détaillées, cohérentes et comparables au niveau du projet. En outre, l'investissement durable nécessite des informations sur les moyens d'accroître la résilience des actifs d'infrastructure face aux catastrophes naturelles tout au long de leur durée de vie.

9. En coopération avec d'autres institutions multilatérales et dans une optique de complémentarité avec les initiatives et outils existants (voir l'encadré 1) via l'échange d'informations et de bonnes pratiques, l'OCDE peut jouer un rôle majeur afin d'aider les responsables publics à attirer de nouveaux investissements privés dans les infrastructures et mieux aligner ces investissements sur les Principes IQI. L'Organisation peut soutenir l'action publique dans les domaines suivants : (i) renforcer les cadres de gouvernance, réglementaires et

¹² Paragraphe 13 de la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement du G20 à Osaka (2019) : https://www.mofa.go.jp/policy/economy/g20_summit/osaka19/en/documents/final_g20_osaka_leaders_declaration.html.

stratégiques grâce auxquels les investissements dans les infrastructures garantissent l'équité des règles du jeu et facilitent la gestion des risques, l'optimisation de l'utilisation des ressources, la transparence quant à l'impact potentiel de ces investissements sur la viabilité financière, et des projets verts et durables qui cadrent mieux avec les attentes des investisseurs ; (ii) mettre en place des mécanismes solides de coordination et de décision garantissant que les investissements à tous les niveaux d'administration soient bien ciblés et compatibles avec les objectifs climatiques et de viabilité de la dette ; et (iii) favoriser une production et une collecte plus cohérentes de données au niveau du projet relatives aux coûts et aux avantages, y compris sur les risques environnementaux, sociaux, budgétaires et de gouvernance, ainsi que le recueil de données sur les infrastructures dans les comptes nationaux, y compris en lien avec la dette publique. Ce soutien va de pair avec des orientations pratiques sur le recours au financement mixte, aux garanties financières et aux stratégies de passation de marchés publics d'infrastructures, afin de réduire les risques associés aux investissements et de mobiliser les investisseurs institutionnels de même que des financements commerciaux complémentaires¹³.

La contribution de l'OCDE à ce jour

10. Le programme de travail de l'OCDE sur les infrastructures est divisé par secteurs (télécommunications, transport, énergie, eau) et par domaine d'action (infrastructures durables, financement des infrastructures, notamment à l'échelle infranationale, gouvernance des infrastructures et développement). Le rôle des infrastructures dans la réalisation des objectifs environnementaux (préservation de la biodiversité, atténuation du changement climatique, résilience face aux catastrophes naturelles) occupe également une place centrale dans les travaux de l'OCDE.

11. Ces axes de travail sont élaborés et pilotés par la direction compétente. En interne, la coordination est assurée par un groupe inter-directions sur les infrastructures qui se réunit chaque trimestre au niveau technique. En externe, la plateforme Infrastructures¹⁴ a été lancée en 2022 : elle rassemble et présente, sur un seul et même site web, les travaux consacrés aux infrastructures par tous les secteurs de l'OCDE. Ces divers axes de travail sur les infrastructures continueront de nourrir et d'éclairer les débats qui auront lieu lors du Forum annuel de l'OCDE sur les infrastructures, lequel joue désormais un rôle de premier plan dans le programme d'action international concernant les infrastructures.

12. L'OCDE a en outre favorisé la cohérence des politiques internationales avec les principes IQI en faisant la synthèse des contributions de chaque direction de façon à produire des résultats à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE dans le cadre de son projet horizontal 2019-20 sur les infrastructures durables¹⁵, ainsi que par l'adoption des normes de l'OCDE correspondantes par le Conseil, telles que la Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures [OECD/LEGAL/0460], la Recommandation du Conseil sur l'investissement public efficace entre niveaux du gouvernement [OECD/LEGAL/0402] et la Recommandation du Conseil concernant les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures [OECD/LEGAL/0349].

¹³ OCDE (2022), Blended Finance Guidance for Clean Energy et OCDE (2020) et CAD OCDE, Blended Finance Guidance, consultable à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/guidance-and-principles/>

¹⁴ <https://www.oecd.org/finance/infrastructure/>

¹⁵ Voir C(2020)119. Parmi ces résultats figurent le [Recueil de l'OCDE de bonnes pratiques gouvernementales en matière d'investissements de qualité dans les infrastructures](#) (2020) et le [Manuel de mise en œuvre de l'OCDE pour des investissements de qualité dans les infrastructures](#) (2021).

13. Dans le cadre du Forum annuel sur les infrastructures évoqué ci-dessus et du Dialogue du G20 entre investisseurs dans les infrastructures, l'OCDE fait usage de son pouvoir de mobilisation pour susciter le dialogue entre décideurs, professionnels, concepteurs et investisseurs concernant la façon de répondre aux principaux besoins en matière d'infrastructures et d'obtenir les résultats escomptés. Les examens réalisés par l'OCDE ont permis de dégager des orientations sur les systèmes globaux permettant de donner la priorité aux investissements publics dans les infrastructures et de les gérer, sur la prise en compte des priorités, en termes de résistance environnementale et de résilience face au changement climatique, dans la planification des investissements, et sur les actions entreprises par les pouvoirs publics pour inciter le secteur privé ou les autorités infranationales, y compris à l'aide d'instruments destinés à réduire les risques, à investir dans les infrastructures et pour faciliter la passation de marchés ainsi que l'exécution et la gestion de grands projets d'infrastructure. Les travaux relatifs aux infrastructures occupent également une large place dans les activités de collaboration de l'OCDE avec l'extérieur, notamment dans le cadre des programmes-pays et des programmes régionaux.

14. L'OCDE a également apporté une contribution essentielle aux discussions du G7 et du G20 sur les investissements dans des infrastructures de qualité. À l'occasion de ces échanges et sur d'autres plateformes, elle participe à l'avancement de programmes spécifiques et à l'obtention de résultats dans des domaines tels que les infrastructures sobres en carbone et résilientes face au changement climatique, la résilience et l'entretien des infrastructures, le financement des infrastructures et de la transition, l'investissement dans les infrastructures au niveau infranational¹⁶, l'intégration de la problématique de genre dans les infrastructures¹⁷, les critères ESG dans les infrastructures, l'infrastructure sociale et les infrastructures de communication¹⁸. L'OCDE a appuyé des échanges consacrés à l'amélioration du recueil de données relatives aux infrastructures dans les pays du G20, en participant notamment à l'Initiative du G20 sur les données relatives aux infrastructures et en constituant ses propres ensembles de données en la matière. Dans le cadre du Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption, elle a en outre contribué à améliorer la compréhension des risques de corruption dans les infrastructures, en offrant des occasions d'examiner les principales solutions envisageables. L'OCDE travaille à l'élaboration d'approches multipartites, telles que la Boîte à outils sur la lutte contre la corruption dans le secteur des infrastructures (*Infrastructure Anti-Corruption Toolbox*, ou « I ACT »), afin de donner aux acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur des infrastructures des moyens d'action utiles à la prévention, à la détection et au signalement de faits de corruption, et d'instaurer des règles du jeu équitables pour les entreprises.

15. Cependant, les travaux de l'OCDE sur les infrastructures ne faisaient jusqu'à présent pas partie des principales priorités de financement au titre de la Partie I et restent sous-dimensionnés dans un certain nombre de domaines. Par ailleurs, il existe un réel besoin d'améliorer la cohérence et d'accroître la valeur collective des travaux sur les infrastructures dans l'ensemble des secteurs

¹⁶ OCDE (2022), *G20-OECD Policy Toolkit to Mobilise Funding and Financing for Inclusive and Quality Infrastructure Investment in Regions and Cities*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/99169ac9-en> rédigé sous la Présidence indonésienne ; et OCDE (2023, à paraître), *Financing Cities of Tomorrow*, rédigé sous la Présidence indienne du G20.

¹⁷ OCDE (2021), « Women in infrastructure: Selected stocktaking of good practices for inclusion of women in infrastructure », *Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE*, n° 07, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9eab66a8-en>.

¹⁸ Parce que les services de réseau essentiels reposent sur elles, les infrastructures de communication sont au cœur de l'activité économique et sociale et peuvent promouvoir la résilience économique et sociale de façon plus générale. À cet égard, l'OCDE (STI et DAF) a apporté son concours au programme du G20 pour le financement et la promotion d'une connectivité à large bande de haute qualité, qui a notamment donné naissance, sous la Présidence italienne, aux Lignes directrices du G20 pour le financement et la promotion d'une connectivité à large bande de haute qualité pour un monde numérique (*G20 Guidelines for Financing and Fostering High-Quality Broadband Connectivity for a Digital World (2021) developed with support of the OECD*).

de l'Organisation compétents en la matière, et ce afin de renforcer la collaboration avec les partenaires et initiatives externes, de mieux appuyer la mise en œuvre des Principes QII et la réalisation des ODD, et de permettre l'élaboration d'un guide orienté sur la mise en œuvre répondant aux besoins croissants des Membres de l'OCDE et des non-Membres.

Une approche de haut niveau en vue de renforcer et de mieux intégrer les travaux de l'OCDE sur les infrastructures

16. La valeur ajoutée et le point fort des travaux des comités de l'OCDE sur les infrastructures reposent sur le rôle de l'Organisation en tant qu'organisme d'établissement de normes fondées sur des éléments factuels, mais aussi sur son pouvoir de mobilisation et sa capacité à promouvoir et à faciliter le dialogue entre les Membres, les non-Membres et les autres parties prenantes concernées. Les communautés d'action de l'OCDE, associées à ses méthodes d'élaboration de normes, qui prévoient un soutien à la mise en œuvre de ses recommandations concernées, lui donnent un accès à des données factuelles et aux bonnes pratiques qui est sans équivalent à l'échelon international.

17. Forte de ces atouts, l'OCDE est idéalement placée pour fournir aux pays des orientations et des outils destinés à améliorer le niveau général et la réalisation des investissements dans des infrastructures durables et de qualité, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Elle mobilise à cet effet son aptitude à encourager l'alignement des processus de hiérarchisation des priorités et de prise de décisions en place dans les pays sur des principes internationalement reconnus, et à agir en faveur du renforcement des capacités dans tous les pays.

18. Grâce à son approche pluridisciplinaire, multisectorielle et multipartite fondée sur des éléments probants et sur le consensus, l'OCDE peut jouer un rôle utile dans l'établissement d'un programme de réformes cohérent, et servir de plateforme de dialogue et de point de référence pour les initiatives internationales, régionales, nationales et locales en matière d'infrastructures. Le point de vue de l'OCDE sur l'action publique est complémentaire de celui d'autres acteurs clés, notamment les banques multilatérales de développement, qui participent également à des activités de prêt en faveur de projets d'infrastructure.

19. Afin de continuer à construire un socle solide pour étayer ses travaux sur les infrastructures à l'avenir, l'OCDE s'attachera à élaborer un programme de travail sur les infrastructures plus intégré avec tous les comités compétents, programme qui sera parfaitement en phase avec le Programme de travail et Budget (PTB) existant et s'inspirera du Projet horizontal « Des politiques stratégiques au service d'infrastructures durables » (2019-20). Elle s'appuiera notamment sur les axes suivants :

- Consolider, élargir, approfondir et mieux articuler **l'ensemble de l'offre de l'OCDE en matière d'infrastructures** pour les Membres et les non-Membres à différents niveaux d'intervention (normes, analyses et recommandations aux pouvoirs publics, accompagnement à l'élaboration de projets, recueil de données, dialogue avec les parties prenantes, etc.) – efforts qui pourraient se révéler particulièrement utiles aux pays en développement¹⁹. Il faudra pour cela assurer en permanence une coordination étroite et exploiter les synergies entre les travaux de l'OCDE en matière d'infrastructures afin de

¹⁹ Les programmes régionaux et programmes-pays de l'OCDE, ainsi que ses plateformes et réseaux, dont ceux du Centre de développement, seront mis à profit pour s'adresser aux parties prenantes dans les pays en développement. L'initiative englobera également les normes de l'OCDE sur les crédits à l'exportation décrits dans le graphique 1.

réduire la fragmentation et d'affiner l'apport de l'Organisation dans ce domaine, en envisageant l'inclusion appropriée des questions d'infrastructure dans les rapports de l'OCDE tels que les Études économiques. Concrètement, ces efforts s'appuieront sur la **plateforme Infrastructures de l'OCDE** récemment créée et permettront d'accroître la visibilité et le rayonnement du **Forum annuel de l'OCDE sur les infrastructures** et de mieux intégrer les considérations relatives à l'investissement dans les infrastructures dans le cadre de suivi et de surveillance macroéconomiques de l'OCDE.

- Réaliser des **examens des politiques en matière d'infrastructures** portant sur un pays ou une région en particulier (l'Ukraine, par exemple), conçus sur mesure en fonction des priorités, difficultés et besoins du pays en matière d'infrastructures, grâce à la mobilisation du savoir-faire des différentes directions compétentes. Ces examens — ouverts aux Membres et aux non-Membres — aboutiraient à la formulation de recommandations d'action applicables concrètement visant à répondre à des questions spécifiques à chaque pays ou région, telles que les modèles de financement en amont et en aval des infrastructures et les questions connexes liées à la dette et à la viabilité budgétaire, dont les effets des éléments de passifs éventuels sur les finances publiques ; à résoudre des problèmes de coordination qui se posent à propos des infrastructures, notamment la gouvernance pluri-niveaux ; ainsi qu'à proposer une approche plus globale couvrant à la fois l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et tous les niveaux d'administration. Les examens des politiques en matière d'infrastructures pourraient se révéler particulièrement utiles aux pays en développement, car ceux-ci pourraient bénéficier d'un examen indépendant qui les aiderait à développer et à entretenir leurs infrastructures. Ces examens pourraient en outre contribuer à mettre en lumière la contribution des investissements en infrastructures à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, et favoriser une collaboration plus étroite avec les non-Membres dans le cadre des programmes-pays et programmes régionaux de l'OCDE et de ses partenariats et réseaux. Les éléments factuels recueillis dans le cadre de ces examens approfondis pourraient également étayer l'élaboration d'une base de connaissances de l'OCDE sur les bonnes pratiques en matière de politique et de développement d'infrastructures durables, ainsi que pour le renforcement des capacités des pays en développement d'Afrique et d'autres régions émergentes.
- Orienter le **soutien de l'OCDE aux outils et aux initiatives multilatérales dans le domaine des infrastructures** (voir l'encadré 1) et renforcer la valeur ajoutée de l'OCDE dans les échanges du G20 au sujet des infrastructures, notamment en tenant compte du périmètre de travail et de gouvernance d'autres entités échangeant régulièrement avec le G20, telles que le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, le FMI et des banques de développement multilatérales. L'OCDE pourrait également promouvoir une plus grande cohérence et transparence des données relatives aux projets d'infrastructures en mettant à la disposition des investisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour comprendre les projets d'infrastructures menés dans le monde entier et investir dans ceux-ci. Elle pourrait par ailleurs s'employer à renforcer l'intégrité environnementale des initiatives visant la certification des investissements dans des infrastructures de qualité.

20. Le programme de travail s'appuiera sur les cinq piliers suivants, sur lesquels reposent les travaux de l'OCDE en matière d'infrastructures (graphique 1) :

Graphique 1. Les cinq piliers des travaux de l'OCDE en matière d'infrastructures

CADRE INTÉGRÉ DE L'OCDE EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES				
Gouvernance	Mobilisation de financements pour les infrastructures	Régions, villes et prise de décisions à différents niveaux	Soutenabilité	Connectivité
Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales & Recommandation visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales Recommandation du Conseil sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public Recommandation du Conseil sur les marchés publics Recommandation du Conseil sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé	Recommandation du Conseil concernant les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures Recommandation du Conseil sur le renforcement de la résilience financière aux risques de catastrophe Recommandation du Conseil sur le Cadre d'action pour l'investissement Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte Principes de haut niveau G20/OCDE sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public	Recommandation du Conseil sur l'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement Recommandation du Conseil sur la politique de développement régional	Recommandation du Conseil concernant l'évaluation des projets, plans et programmes ayant des incidences sensibles sur l'environnement Décision du Conseil sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises Recommandation sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises Recommandation du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale Recommandation du Conseil sur les pratiques de financement soutenable et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public	Recommandation du Conseil sur la connectivité à haut débit Recommandation du Conseil sur la sécurité numérique des activités critiques
Boîtes à outils				
Boîte à outils de l'OCDE sur la gouvernance de la résilience des infrastructures critiques Boîte à outils de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures Passer au vert: Meilleures pratiques en matière de marchés publics durables	Boîte à outils de l'OCDE et du G20 sur la mobilisation de fonds et le financement d'investissements dans des infrastructures inclusives et de qualité dans des régions et des villes Lignes directrices du CAD de l'OCDE sur le financement mixte	Boîte à outils pour un investissement public efficace entre niveaux de gouvernement	Lignes directrices de l'OCDE pour l'investissement dans une infrastructure énergétique propre Financer l'action climatique future : repenser les infrastructures Infrastructures en eau et secteur privé : guide de l'OCDE pour l'action publique OCDE - Cadre d'évaluation du bien-être Devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises dans les transactions de financement des projets et d'actifs	Lignes directrices du G20 pour le financement et la promotion d'une connectivité à large bande de haute qualité pour un monde numérique Politiques en matière de large bande pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. Kit sur l'économie numérique

Poser les fondations en vue d'une deuxième phase

21. L'élaboration d'un programme de travail horizontal intégré pourrait constituer le socle d'un programme encore plus ambitieux à présenter aux Membres au cours du prochain cycle de PTB. Les actions qui pourraient être intégrées à une deuxième phase sont notamment les suivantes :

- **Élaboration d'un Cadre d'action intégré de l'OCDE pour le développement des infrastructures** – à partir des résultats du projet horizontal 2019-20 sur les infrastructures durables – en vue de définir clairement la valeur ajoutée de l'OCDE dans ce domaine, de regrouper les normes de l'OCDE applicables aux infrastructures et d'offrir un outil de diffusion et de mise en œuvre de ces normes. En recensant les bonnes pratiques et les besoins résultant des examens et des analyses par pays, ce Cadre d'action permettrait de cerner les lacunes et de renforcer la cohérence des conseils sur les politiques à mener.
- **Boîte à outils pour la mise en œuvre des projets d'infrastructures**, soit un ensemble intégré d'outils et d'études de cas aux niveaux central et infranational reposant sur les travaux consacrés aux infrastructures à l'échelle de l'OCDE, présenté dans un format normalisé et facile d'accès. Cette boîte à outils aurait pour objet de renforcer et compléter les initiatives et outils internationaux déjà en place (voir l'encadré 1).
- **Travaux fondateurs pour une meilleure collecte des données relatives aux infrastructures** à tous les niveaux d'administration et enrichissement des données au niveau des projets et du secteur privé afin de renforcer les travaux empiriques, analytiques et quantitatifs de l'OCDE en matière d'infrastructures, notamment sur les aspects fondamentaux des infrastructures de qualité (climat, durabilité, résilience, bonne gouvernance, transparence, etc.). Ces travaux pourraient consister à homogénéiser les classifications et les concepts relatifs aux infrastructures dans les comptes nationaux²⁰ et au niveau des projets, en vue d'obtenir des données de meilleure qualité et plus cohérentes pour éclairer les décisions d'investissement dans les infrastructures.
- **Publication sur les infrastructures**, annuelle et à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE, qui pourrait s'intituler « Panorama des infrastructures » ou « Gros plan sur les infrastructures ». La première édition de cette publication pourrait paraître à l'occasion du prochain Forum de l'OCDE sur les infrastructures, qui se tiendra en avril 2024 et aura pour thème la résilience face au changement climatique. Pour faciliter l'élaboration d'une telle publication sur les infrastructures à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, un comité de rédaction a été mis en place afin de garantir la cohérence du propos.

22. Certaines de ces actions sont déjà mises en œuvre : des boîtes à outils pertinentes sont élaborées par un certain nombre d'organes de l'OCDE, une publication conjointe sur les infrastructures mettant à profit les travaux existants est en cours d'élaboration à titre expérimental, et un Forum annuel est organisé depuis 2022. Les éléments coordonnés de la deuxième phase devront toutefois être explicitement pris en considération dans les prochains PTB des organes concernés, et des ressources devront être affectées à l'appui de la coordination de cette approche horizontale²¹.

²⁰ Sur la base des enseignements tirés de l'expérience des Membres de l'OCDE et de l'UE ainsi que sur leurs pratiques, notamment sur les travaux de l'UE concernant le traitement des partenariats public-privé et des concessions dans les comptes nationaux.

²¹ Une consultation sur l'approche de haut niveau a été conduite auprès des organes de l'OCDE suivants : le Comité de l'investissement (CI)/Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises (GTCRE), le Comité des marchés financiers (CMF), le Comité des assurances et des pensions privées (CAPP), le Comité de la gouvernance publique (PGC), le Comité des hauts responsables du budget (SB0), le Groupe de travail des experts des marchés publics (EMP), le Réseau des hauts responsables

Collaboration et partenariats

23. Le nouveau secrétariat du réseau Blue Dot, qui sera hébergé à l'OCDE, fournit un cadre pour la certification des projets d'infrastructure conformément aux principes du G20 sur la qualité des investissements dans les infrastructures. Le Secrétariat du Blue Dot informera les comités et organes concernés de l'OCDE des enseignements tirés concernant leurs instruments afin d'identifier les enseignements tirés pour les travaux d'infrastructure de l'OCDE. Le Comité de travail mixte chargé du suivi du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P), hébergé aussi à l'OCDE, pourrait également travailler en étroite collaboration avec l'OCDE pour échanger des informations et des connaissances sur les travaux en matière d'infrastructures afin de partager des bonnes pratiques et renforcer la participation du secteur privé. La collaboration de l'OCDE avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE) lui permet de s'appuyer sur l'expertise de l'AIE dans le domaine des infrastructures énergétiques et de tenir compte de cette expertise dans l'analyse des investissements et du développement des infrastructures. Il en va de même en ce qui concerne les travaux de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) aux fins de l'analyse des infrastructures nucléaires, le cas échéant. L'expertise du Forum international des transports (FIT) permet également de faciliter l'analyse du rôle important joué par les infrastructures de transport dans les économies et les sociétés. Collaborer avec ces entités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Approche de haut niveau de l'OCDE permettrait d'en renforcer la pertinence et l'exhaustivité. L'OCDE collaborera également avec la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et Business at OECD (BIAC) à mesure que l'initiative progressera, afin de veiller à ce que les points de vue des syndicats et des entreprises soient dûment pris en compte.

24. L'adoption d'une approche des infrastructures à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE permettrait en outre de renforcer la collaboration avec diverses initiatives multilatérales visant à promouvoir le développement d'infrastructures durables et de qualité (voir l'encadré 1) en favorisant les complémentarités et en mettant à profit les capacités d'analyse plurisectorielles de l'OCDE et l'approche fondée sur des éléments factuels qu'elle adopte pour formuler des conseils sur l'action à mener.

Surveillance et gouvernance

25. Tout au long du processus d'élaboration de l'approche, le Secrétariat procédera à des consultations pour s'assurer que l'initiative est à l'écoute des réactions de toutes les parties prenantes concernées et les prend en considération²². Une approche plus active des infrastructures à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE suppose notamment que les Membres jouent un rôle moteur,

de partenariats public-privé et d'infrastructures (SIP), le Groupe de travail sur la gestion financière et l'information financière (FMR), le Comité de politique économique (CPE), le Comité d'aide au développement (CAD), le Comité des politiques d'environnement (EPOC), le Comité des politiques de développement régional (RDPC), le Comité des relations extérieures (CRE), le Comité directeur du Centre de développement et Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (CGE).

²² Il sera utile de recenser les parties prenantes lorsque les travaux relatifs au Cadre d'action pour le développement des infrastructures avanceront, mais aussi aux fins de l'élaboration des examens des politiques en matière d'infrastructures à l'échelle des pays. Dans le cadre de ces deux exercices, le Secrétariat devra recenser à l'avance les principales parties prenantes qui jouent un rôle dans l'écosystème des politiques relatives aux infrastructures. Il s'agira d'un enjeu clé pour l'action publique à mesure que les travaux relatifs au Cadre d'action et aux examens des politiques en matière d'infrastructures progresseront. Dans le cadre de la deuxième phase, une description des parties prenantes potentiellement concernées pourrait être donnée à titre de référence (dans la mesure où chaque partie prenante est susceptible d'avoir des particularités nationales).

tout en associant et consultant les comités et le Conseil, et en prenant en compte les délibérations menées au sein du Comité directeur du Centre de développement et du nouveau Groupe des amis des infrastructures.

26. Les groupes qu'il est envisagé de consulter sont notamment les suivants :

Groupe des amis des infrastructures

- Après les trois réunions du Groupe des amis des infrastructures (coprésidé par la France et les États-Unis) qui ont été organisées en mai et novembre 2023 et en février 2024 pour débattre de l'Approche de haut niveau, le Secrétariat continuera de consulter, par l'intermédiaire de ce groupe, les Membres de l'OCDE intéressés afin de recueillir leurs points de vue concernant la portée et le ciblage de cette approche.

Processus de consultation des comités

- Une consultation aura lieu à chaque étape avec les organes de l'OCDE déjà consultés à propos de l'Approche horizontale de haut niveau²³ ainsi qu'avec l'organe de l'OCDE concerné pour l'élaboration ou révision des normes/instruments juridiques ou les examens des politiques en matière d'infrastructures.

Groupe de pilotage inter-directions au sein du Secrétariat

- La stratégie visant à promouvoir une approche intégrée du développement des infrastructures à l'OCDE serait placée sous la supervision d'un groupe de pilotage qui serait présidé au niveau des Secrétaires généraux adjoints, et dont feraient partie des directeurs et/ou directeurs adjoints des directions concernées²⁴. Le pilotage opérationnel serait confié à DAF et GOV.
- Le Comité de pilotage pourrait se réunir tous les trimestres afin de vérifier si l'Approche horizontale de haut niveau est mise en œuvre en tenant compte des retours d'information et des contributions des membres. Le groupe inter-directions sur les infrastructures existant apporterait au groupe de pilotage un soutien sur un plan opérationnel.

Groupe consultatif externe

- Lorsque les travaux sur l'approche intégrée auront avancé, et dans le cadre d'une deuxième phase, l'OCDE pourrait aussi mettre en place un groupe consultatif externe chargé de formuler des avis et des orientations sur la série d'outils destinés aux pouvoirs publics qui seront mis à disposition en tant que composante du Cadre d'action pour le développement des infrastructures.

Financement

27. L'élaboration des diverses composantes du programme de travail horizontal intégré, notamment dans le cadre de la deuxième phase du projet, dépend de la disponibilité des

²³ Pour la liste complète des organes de l'OCDE consultés à propos de l'Approche horizontale de haut niveau, même si la liste des organes qui pourraient dispenser des conseils sur la phase 2 pourrait être plus large, voir note de bas de page 21.

²⁴ Les directions concernées à ce jour sont ENV, CFE, DCD, STI, DEV, ITF et TAD, mais d'autres pourraient être ajoutées à cette liste, le cas échéant.

financements, la plupart de ces composantes n'étant pas prévues dans le PTB actuel. Les initiatives décrites au paragraphe 19 (à l'exception des examens des politiques en matière d'infrastructures) nécessiteraient des ressources budgétaires plus limitées dans la mesure où elles s'appuieraient sur des initiatives existantes. Les examens des politiques en matière d'infrastructures seraient réalisés selon la demande et seraient spécifiquement financés par des contributions volontaires. Des financements supplémentaires seraient également nécessaires pour mener à bien les travaux prévus dans le cadre de la deuxième phase. Les principaux résultats de cette deuxième phase seraient le Cadre d'action de l'OCDE pour le développement des infrastructures et la Boîte à outils pour la mise en œuvre des projets d'infrastructures.